

OÙ TROUVER DES MARCHÉS PUBLICS

IL N'EXISTE PAS DE GUICHET UNIQUE!

LES MARCHÉS FORMALISÉS

Tous les marchés formalisés (> aux seuils*) sont publiés sur le BOAMP et le JOUE

- **BOAMP**: Bulletin officiel des annonces de marchés publics → niveau national
- JOUE : Journal officiel de l'union européenne → niveau européen
- *Marchés de travaux : 5 538 000 € HT (jusqu'au 31/12/2025)
- *Marchés de fourniture et services : Etat 143 000€ HT / Collectivités locales : 221 000 € HT (jusqu'au 31/12/2025)

LA LECTURE DE CES ANNONCES N'EST PAS DES PLUS SIMPLE

LES MARCHÉS ADAPTÉES

En dessous des seuils, on pale de marchés à procédures adaptées (MAPA), et les sources sont multiples.

VOICI LES PRINCIPAUX SUPPORTS:

- Les journaux d'annonces légales (JAL),
- Les profils d'acheteurs (= plateformes de dématérialisation),
- Les sites Internet spécialisés, la presse quotidienne régionale (PQR),

QU'EST-CE QU'UN PROFIL D'ACHETEUR?

Les profils d'acheteurs permettent de :

- Rechercher et consulter les annonces d'avis de marchés, d'avis d'attribution ;
- Télécharger les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE)
- Transmettre sous forme électronique les réponses aux consultations ;
- Et, pour certaines, de disposer d'un service d'alerte gratuit, qui peut être quotidien ou hebdomadaire, selon des critères définis par les entreprises.

QU'EST-CE QU'UN JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES?

Les journaux habilités à recevoir des annonces légales ou JAL sont des journaux généralistes, accueillant une rubrique « Annonces légales ». La liste des journaux habilités à recevoir des annonces légales est assez variable selon les départements.





OÙ TROUVER DES MARCHÉS PUBLICS

MIEUX CONNAITRE LES ACHETEURS POUR TROUVER LES MARCHÉS

TROUVER LES PLATEFORMES ET LES SITES QU'ILS UTILISENT

Etat: www.marches-publics.gouv.fr

Collectivités locales : de plus en plus <u>www.maximilien.fr</u>

de plateformes régionales <u>www.e-bourgogne.fr</u>

En Bretagne: marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise

Organismes publics www.achatpublic.com

Ou « para-publics » <u>www.e-marchespublics.com/</u> diverses comme : <u>www.marches-publics.info/</u>

Ces plateformes reprennent aussi parfois les annonces des autres donneurs d'ordres et les marchés formalisés.

À VOUS DE FAIRE VOTRE PROPRE SÉLECTION, EN FONCTION DE VOTRE STRATÉGIE (TYPE DE CLIENTS, SECTEUR GÉOGRAPHIQUE...)

CERTAINS PEUVENT LE FAIRE POUR VOUS

Il existe des prestataires de veille de marchés publics – ces sites internet scrutent les sources et reprennent les annonces puis proposent des abonnements. Vous sélectionnez des critères et des mots clés, puis recevez les annonces correspondantes.

Quelques exemples:

www.centraledesmarches.com www.mpfrance.fr www.francemarches.com www.marchesonline.com

Prévoyez du temps, chaque semaine (ou chaque jour), pour « éplucher » les annonces reçues.

LES RESULTATS NE SONT PAS TOUJOURS TRÈS PRÉCIS

QUELQUES CONSEILS

- Ne cherchez pas à trouver toutes les annonces, c'est impossible et inutile. Vous ne pourrez pas répondre à toutes les consultations.
- Prenez le temps de sélectionner les avis qui vous correspondent. Pour cela, téléchargez et faites une première lecture du DCE.
- Travaillez l'amont :
 - faites-vous connaître des acheteurs publics,
 - communiquez sur les atouts de votre entreprise,
 - apprenez à connaître vos clients potentiels.

